RECHERCHES SUR LES STRUCTURES SOCIALES URBAINES

NÎMES AU XVII^e SIÈCLE

(1598-1685)

PAR

LINE TEISSEYRE

INTRODUCTION

L'étude de l'évolution des structures sociales de Nîmes, l'un des bastions de la Réforme, au xviie siècle, a permis de mettre en relief la spécificité de la communauté huguenote dans le milieu urbain.

Notre étude est fondée sur les registres paroissiaux, les rôles de taille royale, les « livres longs » de l'imposition protestante, les compoix et les minutes notariales.

PREMIÈRE PARTIE

LA VILLE, CADRE DE VIE

CHAPITRE PREMIER

LA TOPOGRAPHIE

11 000 habitants vivent sur une superficie de 30 hectares, entourée de murailles élevées au Moyen Age. Les six portes percées dans ces remparts s'ouvrent en direction des principales villes du Bas-Languedoc : Montpellier, Beaucaire, Alès.

A l'intérieur des murs, l'enclos de la cité est divisé en six quartiers d'importance à peu près équivalente : Boucarié Haute, « Secon » Boucarié, Prat, Méjan, Garrigues, Courcommaires.

Toutes les rues, importantes ou non, se caractérisent par leur étroitesse et un véritable mépris pour la ligne droite. Les exigences de l'alignement y sont totalement inconnues et tout concourt à rendre la circulation très difficile.

Le problème crucial de l'eau fait de Nîmes une ville inhospitalière. L'absence d'eau potable est aggravée par la présence d'un canal, « l'Agau », réceptacle de toutes les immondices. La municipalité ne fait rien pour remédier à cette insalubrité.

CHAPITRE II

LES MAISONS. ÉTUDE STATISTIQUE

Le cannage de la ville de Nîmes (1596) dénombre 1 396 maisons, dont la superficie moyenne au sol est de 138 mètres carrés. Nîmes est, dans son ensemble, une ville de petites maisons côtoyant, épars, quelques grands hôtels: les deux tiers des maisons ont une superficie inférieure à la moyenne; plus de la moitié mesurent entre 25 et 100 mètres carrés.

Le dérivaire d'allivrement permet de calculer la valeur moyenne des maisons, pour l'ensemble de la ville : 8 livres 13 sols un denier. 62,3 % des maisons ont une estimation inférieure à la moyenne et représentent 23,8 % de l'estimation totale. 15,1 % évaluées au-dessus de la moyenne, atteignent 49,7 % de la valeur totale.

Un rapport direct entre estimation cadastrale et prix de vente ou loyer est très difficile à obtenir. Néanmoins, quelques exemples peuvent donner un ordre de grandeur.

CHAPITRE III

LES MAISONS. ÉTUDE QUALITATIVE

En avance sur les villes du nord de la France, les villes du midi ont vu, à l'époque de la Renaissance, le passage du bois à la pierre dans la construction des immeubles particuliers.

Les maisons des petits propriétaires se caractérisent non par leur superficie, mais par leur hauteur. Au-dessus d'une cave, les maisons d'artisans comportent un rez-de-chaussée, occupé le plus souvent par une échoppe et un étage où se trouve la chambre, pièce principale.

Dans les grandes demeures bourgeoises, un troisième étage, en principe occupé par un grenier, est très souvent aménagé en chambres, louées aux compagnons des métiers.

Quelques détails fournis par le compoix révèlent l'existence d'hôtels aristocratiques vastes et imposants dont les vestiges subsistent dans le centre

de Nîmes.

La simplicité architecturale est de règle, même pour les plus grandes demeures. Le nombre élevé des maisons étroites, écrasées, mal éclairées et aérées donne à la ville un aspect presque sordide.

Il y a environ 2,5 feux par maison.

Sur 11 000 Nimois, 60 % sont huguenots.

Les propriétaires de maisons forment 31,40 % de la population totale en 1609. Dans la seconde moitié du siècle, ce pourcentage demeure à peu près identique, cachant deux phénomènes parallèles : cumul et partage.

DEUXIÈME PARTIE

LES HOMMES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET ACTIVITÉS URBAINES

CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES FISCALES

Les documents ont orienté notre choix : l'imposition extraordinaire de 1612 et le rôle de taille de 1638 étaient les seuls utilisables pour le début du siècle. Ils fournissent un éclairage socio-professionnel complet.

La série des « livres longs » de l'imposition protestante permet de suivre l'évolution sociale tout au long de la seconde moitié du siècle (1647-1673).

Le Languedoc est un pays de taille réelle : l'exemption personnelle est donc inconnue. Nous pouvons embrasser toute la population contribuable de Nîmes; les «nantis» sont aussi inscrits sur les rôles. Seule la qualité de la terre préserve son immunité; les terres nobles sont rares dans le terroir nîmois : une cinquantaine de parcelles au maximum. Des exemptions partielles de capitation touchent avocats et conseillers au présidial, sédiers et libraires.

Trois contributions sont regroupées dans ces estimations : le capage, cote personnelle, le cabal, cote mobilière, le présage, cote foncière. Il a été impossible de retrouver les taux de cabal qui auraient facilité l'appréciation des fortunes mobilières.

CHAPITRE II

TABLEAU PROFESSIONNEL

Le dénombrement des métiers en 1612 donne la classification professionnelle suivante : artisans-boutiquiers : 49,9 % (textile 26,9 %; autres métiers 23 %, se répartissant ainsi : cuir 6,6 %, alimentation 6,3 %, bâtiment 5,8 %, métaux 2,5 %, divers 2,1 %); semi-ruraux : 14,9 %; notables : 8,9 %; marchands : 8 %; hommes de loi : 6,7 %; corps de santé : 1,2 %; petits offices : 0,6 %; veuves : 2,8 %; professions non identifiées : 6,9 %. Nîmes est une ville composée pour moitié d'artisans et de boutiquiers, dominée par le monde du textile et le groupe des marchands. L'importance des métiers de la terre n'est pas à négliger.

L'introduction du critère religieux dans le tableau professionnel permet de dégager deux séries de pourcentages. Les protestants exercent un quasi-monopole sur le textile et le négoce : ces deux secteurs sont à 75 ou 80 % huguenots. Dans ce groupe à très forte dominante protestante, il faut inclure les travailleurs agricoles et les professions libérales. Un peu en retrait, mais toujours à dominante protestante (60-65 %) nous trouvons tous les métiers de l'artisanat urbain, au côté des notables.

La répartition professionnelle de la communauté protestante s'établit ainsi : artisans : 49 % (textile 32,3 % et autres métiers 16,7 %); terre : 11,9 %; marchands : 10,9 %; hommes de loi : 9,5 %; notables : 6,1 %; corps de santé : 1,8 %; veuves : 4,6 %; professions indéterminées : 6,2 %. La comparaison avec l'ensemble de la ville ne révèle pas de différences sensibles. La proportion plus élevée de marchands, d'hommes de loi et de membres du corps de santé s'établit au détriment des riches laboureurs et l'artisanat du textile l'emporte ici beaucoup plus nettement que dans le cas de la population totale sur les autres métiers.

CHAPITRE III

TABLEAU SOCIAL

Les inégalités sont flagrantes. En 1638, la moyenne des cotisations est arrêtée entre 11 et 20 livres. Les petites cotes stagnent à quelques sous (9 sols 6 deniers); les plus gros « nantis » plafonnent à 400 livres. Le regroupement des valeurs souligne cette inégalité : 78,1 % de la population nîmoise paie 18,8 %

de l'imposition totale, tandis que 13,8 % des feux en acquittent 69,3 %. Le contraste des extrêmes est encore plus saisissant : 29,4 % des Nîmois ne rassemblent que 1,9 % de la somme requise, 2,1 % des contribuables donnent 28,2 %.

La répartition comparée des cotes d'imposition par quartier ne révèle pas de différences sensibles. Une légère hiérarchie se dessine : de Prat et Boucarié deux, jusqu'à Boucarié un et Courcommaires.

A travers l'éventail complet de toutes les cotisations protestantes, il apparaît que la communauté protestante revêt le même aspect que la société nîmoise : une foule de défavorisés pour un petit nombre de privilégiés de la fortune.

Cette communauté protestante peut être prise comme exemple de la société nîmoise pour l'étude de la seconde moitié du siècle. L'évolution fait apparaître un fléchissement de toutes les cotisations vers le bas, par appauvrissement des plus basses couches de la société.

La répartition sociale des métiers montre déjà comme une caractéristique de la ville quelques fortunes marchandes (34,6 % sont imposés au-delà de la moyenne et 5 % font partie du petit groupe des imposés à plus de 100 livres). 67 familles paient plus de 100 livres; elles constituent une véritable classe (2 % de la population), dont 62,7 % sont nobles ou bourgeois. Il faut signaler l'absence de gros ménagers dans les cotes supérieures à la moyenne (7 seulement). Dans les basses couches, les plus défavorisés sont les ouvriers du textile (76,6 % des feux paient entre 1 livre 4 sols et 3 livres). Le monde des autres artisans est moins modeste (56,6 % entre 1 livre 4 sols et 3 livres).

Le même schéma fondamental se retrouve dans la communauté huguenote, avec, toutefois, une situation meilleure des protestants en général à niveau égal.

CHAPITRE IV

MAITRES ET COMPAGNONS

Les lacunes des archives des corporations ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble.

Les dénominations variées des communautés nîmoises d'arts et métiers recouvrent une même institution : la jurande. C'est une institution contestée : le XVII^e siècle est émaillé de procès autour des jurandes surtout dans l'industrie textile; elles sont refusées tantôt par les métiers tantôt par les consuls.

La jurande la mieux organisée est celle des charpentiers et broquiers, qui élisent chaque année les « caps » de métier par cooptation.

Le rapport entre le nombre d'ateliers (donné dans le dérivaire) et le nombre d'artisans révèle que les ateliers sont petits et qu'ils ne comportent que peu de membres.

L'apprentissage dure de deux à trois ans. Son prix est modéré chez les artisans (30 livres), très élevé chez les marchands (200 livres).



Les outils ne sont pas la propriété des artisans. L'industrie textile est la plus touchée par cette situation. Les maîtres des métiers sont sous la dépendance économique des marchands.

TROISIÈME PARTIE

LA VIE PAUPÉRISATION ET ENRICHISSEMENT

CHAPITRE PREMIER

LA LIGNE GÉNÉRALE DU SIÈCLE

Un phénomène social brut se révèle à nous dans les rôles d'imposition : la prospérité et le travail caractérisent la première moitié du siècle; mais dans la seconde moitié du siècle nous assistons à la paupérisation des masses.

Dans la première moitié du siècle, les registres d'assistance montrent la diminution du nombre des Nîmois « mendiant leur pain » et un gonflement

parallèle de celui des petits salariés.

La prospérité locale créée dans les années 1620-1630 a engendré un équilibre qui se poursuit jusque vers 1650, mais est ensuite ébranlé dans les décennies 1660 et 1670 par les conséquences économiques de la guerre de Trente Ans qui se font sentir assez tardivement en Languedoc.

L'étude de cette paupérisation ne peut porter que sur la population protestante. En 1673, 90,8 % des Nîmois protestants ne paient plus que 6 livres et moins contre 61,3 % en 1647. Et 60,3 % au lieu de 33,1 % paient 10 sols ou

une livre 10 sols.

En phase de baisse, l'évolution des prix des céréales et autres denrées alimentaires ne trahit aucune crise agricole et ne peut expliquer un tel appauvrissement.

CHAPITRE II

L'INDUSTRIE DE LA LAINE : ESSOR ET DÉCLIN

L'accroissement sensible du nombre des travailleurs du textile de 1612 à 1638 et l'augmentation de leur niveau de vie (le compoix et les minutes notariales les montrent louant ou achetant une partie de maison ou quelques parcelles de terre) laissent voir une bonne situation pour l'industrie de la laine.

La désaffection des marchands pour une industrie qu'ils dominent économiquement lui est fatale. Dépourvue d'organisation corporative, elle est privée de toute possibilité de réaction. Dans la communauté protestante, nous avons enregistré une baisse d'effectifs de 37,9 % de 1647 à 1673. Cette crise est à replacer dans la terrible dépression qui a affecté dans le Languedoc tout entier toutes les activités industrielles.

CHAPITRE III

ESSOR DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE

Depuis Louis XII, les rois de France et les consuls de Nîmes favorisent l'implantation de manufactures de soie par des conditions matérielles avantageuses.

Le début du XVII^e siècle voit se présenter des conditions favorables : les sédiers nîmois font maintenant appel au crédit et ne reculent pas devant des emprunts aux banquiers lyonnais ou italiens. Ils innovent aussi dans les conditions de travail, en recourant à la main-d'œuvre à façon. Henri IV permet au jardinier nîmois F. Traucat, qui en avait l'intention depuis bon nombre d'années, de tenter des plantations de mûriers dans tout le diocèse et d'élever des vers à soie.

Le véritable démarrage date de 1640 environ. Ce n'est qu'à partir de 1647 que nous commençons à relever des métiers de la soie. En 1673, nous comptons 169 membres.

Ce démarrage est toutefois un peu lent : en 1664 Lamoignon de Bâville, intendant du Languedoc, ne dénombre que 14 moulins de soie. Mais Colbert, par l'interdiction d'entrer dans le royaume dont il frappe toute soierie étrangère, ruine l'industrie de la soie dans le comtat Venaissin et donne à celle de Nîmes un élan extraordinaire : maîtres et ouvriers avignonnais apportent aux Nîmois leur expérience. En 1685, l'industrie de la soie à Nîmes ne compte pas moins de 1 100 métiers de taffetas, 132 moulins et plus de 4 000 maîtres et ouvriers taffetassiers, passementiers et sédiers.

CHAPITRE IV

LE NÉGOCE

Le négoce se développe entre 1647 et 1673. L'augmentation du nombre des marchands protestants dans la seconde moitié du xvII^e siècle est de l'ordre de 38,3 %.

Privilégiée par sa position de carrefour, aux confins de la Provence, du Languedoc et du Massif central, entre trois mondes différents, reliés à elle par le Rhône, la Méditerranée et la voie Domitienne, Nîmes a eu très tôt une vocation de négoce et une tradition marchande. La Cour des conventions royaux, tribunal commercial, existe depuis le Moyen Age. A la foire de Beaucaire, les négociants nîmois rencontrent des marchands de tous les pays.

L'ascension sociale et la constitution de dynasties sont les principales caractéristiques de cette profession. Les classes moyennes et supérieures de l'industrie textile sont une pépinière de marchands. Des lignées de marchands se forment ainsi, au côté des vieilles familles traditionnelles marchandes. Tout marchand associe son fils à son activité. La grosse entreprise familiale est la principale forme d'association. Celle-ci peut revêtir deux autres aspects : association d'égaux, ou protection de débutants par un gros marchand.

En 1673, la terminologie se précise et distingue différents types de marchands : droguistes, apothicaires, passementiers ou marchands de soie, quincaillers. Concrètement cette ascension sociale se traduit en termes de maisons et de terres : les marchands-bourgeois font leur apparition.

CHAPITRE V

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES : UN FREIN DANS L'ÉCONOMIE NÎMOISE?

L'intendant Lamoignon de Bâville prétend qu'elle n'a eu aucun effet fâcheux pour le commerce, bien que les principaux marchands fussent de la religion prétendue réformée. Le commerce est demeuré très florissant. La plupart des marchands figurent dans les listes de conversions, ajoutées aux registres paroissiaux. L'industrie de la soie en a certainement beaucoup plus souffert mais elle n'en a pas été désorganisée pour autant.

QUATRIÈME PARTIE

PROPRIÉTAIRES ET TENANCIERS

La qualité de propriétaire est très répandue sous l'Ancien Régime; tous les « médiocres » possèdent une boutique, une partie de maison ou un lopin de terre.

CHAPITRE PREMIER

LES MAISONS

Pour 1 396 maisons, nous avons dénombré 1 004 propriétaires en 1609 et 1 016 pour la seconde moitié du XVII^e siècle.

CHAPITRE II

RÉPARTITION ET VALEUR DES CULTURES

L'arpentage général du terroir de Nîmes a été fait en 1606 à l'occasion du partage de la dîme des olives. La contenance générale du terroir est évaluée à 18 601 hectares, qui se répartissent comme suit : champs, prés et vignes, 11 937 hectares; vignes-olivettes, 110 hectares, olivettes, 542 hectares, bois et garrigues, 6 010 hectares.

Le compoix terrier de 1609 donne tous renseignements utiles sur les parcelles cultivées : superficie, culture, lieu, estimation.

Toutes les composantes de l'agriculture méditerranéenne, terre, vigne, olivette, vigne-olivette, pré, cannebière sont représentées.

Les bois et les garrigues ne sont pas mentionnés dans le compoix. La superficie que nous pouvons embrasser est de 10 496 hectares. On trouve dans le terroir nîmois 81,2 % de terres, 9,9 % de vignes, 4 % d'olivettes, 3,7 % de prés et 0,9 % de vignes-olivettes, et 0,1 % de cannebières, en superficie. Nous n'avons noté aucun changement au cours du siècle.

Les cultures les plus estimées sont la vigne-olivette et le pré. Le terroir est divisé en 15 degrés suivant la valeur de la culture portée, la fertilité du sol et la situation. L'unité de superficie de terre passe ainsi de 10 sols à 1 sol 8 deniers.

La vigne passe de 11 sols à 3 sols 4 deniers. Les mercuriales du marché public de Nîmes enregistrent immanquablement des différences du même ordre sur les prix de vente des céréales, de l'huile et du vin, le vin étant de beaucoup le plus prisé.

CHAPITRE III

LES PROPRIÉTAIRES DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU SIÈCLE

Nous avons recensé 2 015 propriétaires de terrains dans le terroir de Nîmes. Ce nombre est élevé par rapport au nombre d'habitants à la même époque : 2 737 en 1612. Plus des trois quarts de la population nîmoise a au moins son petit lopin de terre.

Le profil socio-professionnel des propriétaires nîmois semble se mouler sur le dénombrement général de la ville : 48,9 % d'artisans, 23,6 % de semi-ruraux, 20,1 % de notables, 6,4 % de marchands, et 1 % de professions indéterminées.

La répartition socio-professionnelle en rapport avec les superficies fait ressortir les différences énormes de fortune qui séparent les classes sociales sous l'Ancien Régime : les notables accaparent 73,3 % de la superficie totale, les semi-ruraux, 11 %, les artisans, 4,4 %, les marchands, 7,9 %, les professions indéterminées, 3,3 %.

La supériorité numérique très nette des propriétaires protestants n'est pas sans rappeler les pourcentages de la communauté protestante au sein du microcosme nîmois : 80,1 %.

Jusque vers 1660, l'augmentation du nombre des achats ou locations chez les artisans témoigne d'une augmentation de leur niveau de vie.

CHAPITRE IV

DÉMEMBREMENTS ET REMEMBREMENTS

Les décennies qui suivirent le milieu du siècle ont vu peu à peu disparaître des livres du compoix les noms d'artisans, surtout ceux du textile. A leur place apparaissent bon nombre de marchands, ceux qui sont qualifiés de marchands bourgeois : ce sont les rassembleurs de terre capitalistes du Languedoc.

Deux modalités président à la dilapidation et à la ruine des moyens et petits patrimoines fonciers : le partage entre héritiers et l'hypothèque. Les marchands pratiquent en effet l'usure envers les petits artisans, qui ne peuvent plus rembourser en argent.

CONCLUSION

Le tableau des structures sociales a montré la ressemblance entre Nîmes, ville du midi, et les villes du nord de la France, Amiens ou Beauvais.

La ville tire son originalité de la présence des deux communautés religieuses, officiellement antagonistes, mais qui à Nîmes au XVII^e siècle vivent en bonne intelligence. Son évolution dans la seconde moitié du siècle, fondée sur l'industrie de la soie et le grand négoce, n'est même pas entamée par la révocation de l'Édit de Nantes.

ANNEXES

Plans, graphiques, pièces justificatives.